



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2155

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Dispositif Pass culture étudiant et invitations Lyonicampus pour la saison 2017-2018 - Approbation d'une convention avec les structures et les établissements culturels partenaires, d'une convention avec les cinémas du GRAC et d'une convention pour le festival des Nuits Sonores 2018 avec l'association Arty Farty

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneire, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Hugué), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

Conseil du 18 septembre 2017**Délibération n° 2017-2155**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Dispositif Pass culture étudiant et invitations Lyoncampus pour la saison 2017-2018 - Approbation d'une convention avec les structures et les établissements culturels partenaires, d'une convention avec les cinémas du GRAC et d'une convention pour le festival des Nuits Sonores 2018 avec l'association Arty Farty**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon est le second site d'enseignement supérieur français, avec plus de 145 000 étudiants (dont 10 % d'étudiants internationaux), 13 300 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction "académique" de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, Lyon arrive en tête du classement des "villes où il fait bon étudier", établi par le magazine l'Etudiant. Elle domine le classement grâce à plusieurs dispositifs mis en place à l'initiative de la Ville de Lyon, notamment :

- la création d'un lieu dédié à l'accueil en résidence d'associations étudiantes et à la valorisation des initiatives et projets portés par les associations étudiantes : la Maison des étudiants,
- l'organisation d'une soirée d'accueil pour les étudiants internationaux : la Nuit des étudiants du Monde,
- la mise en place d'un chéquier culture pour les étudiants : le "Pass culture",
- un site internet d'informations dédié aux étudiants : lyoncampus.fr.

Dans le cadre de la création du service commun Université au 1er janvier 2016, il revient désormais à la Métropole de poursuivre et développer, au titre des 2 collectivités, l'action jusqu'alors conduite par la Ville de Lyon dans le domaine de la vie étudiante.

L'un des objectifs est, notamment, d'offrir des conditions d'épanouissement aux étudiants et chercheurs du territoire métropolitain pour fidéliser et ancrer cette population afin qu'elle contribue pleinement au développement et au rayonnement du territoire métropolitain.

I - Description et modalités de fonctionnement du Pass culture

Le Pass culture est un dispositif qui a été créé par la Ville de Lyon en 1998. Son objectif était de permettre aux étudiants de découvrir la richesse culturelle lyonnaise et son offre de spectacles vivants, dans des conditions tarifaires avantageuses. Il s'est enrichi d'un complément numérique en 2008, avec les "Invitations de Lyoncampus".

Le Pass culture est un outil de découverte qui permet aux étudiants de construire et d'enrichir leur capital culturel.

Il donne accès à 4 places de spectacle, à tarif préférentiel, dont 3 places consommables dans de nombreux établissements culturels de la Métropole : théâtre, musiques (classique, jazz et actuelles), danse, opéra, café-théâtre, festivals et une place dans les 31 cinémas métropolitains du groupement régional d'actions cinématographiques (GRAC), nouveaux partenaires en 2017.

Cette année, les étudiants ont la possibilité d'acheter des carnets Pass culture autant qu'ils le souhaitent. Les détenteurs du Pass culture ne peuvent revenir 2 fois dans le même établissement avec un même Pass culture. Ils réservent leur place dans les conditions propres à chaque établissement culturel et dans la limite des places disponibles.

Le paiement de chaque spectacle s'effectue par présentation d'une contremarque issue du Pass culture. Le Pass culture est personnel et ne peut être revendu.

En complément, l'abonnement à la lettre d'informations du site web lyoncampus.fr donne accès à la programmation de la saison culturelle des établissements partenaires et permet également de bénéficier de places gratuites ou à tarif préférentiel, appelées les "invitations de Lyoncampus".

Ces places gratuites sont attribuées aux étudiants par ordre d'arrivée (x places attribuées aux x premières réponses par mail) et sont retirées à la Maison des étudiants sur présentation de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité. Les bénéficiaires ne peuvent "gagner" qu'une seule fois par saison, sauf si les places offertes n'ont pas trouvé de "nouveau preneur".

II - Bilan de l'année 2016-2017

L'offre culturelle du Pass culture s'est accrue, dès la rentrée 2016, de 18 établissements culturels supplémentaires issus de la Métropole. Une palette de 57 établissements culturels a donc pu être présentée sur toute la saison 2016-2017.

La vente a eu lieu à la Maison des étudiants, dans les services culturels des universités, au Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (CROUS), au Centre régional d'information jeunesse Rhône-Alpes (CRIJ), à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) et dans une dizaine de bureaux des étudiants (BDE) et bureaux des arts (BDA), tout au long de l'année universitaire.

Deux points de vente par carte bleue ont été installés début 2017 à la Maison des étudiants et à l'INSA de Lyon, facilitant ainsi l'achat du Pass culture pour les étudiants, surtout internationaux, intéressés par ce dispositif de paiement.

Les places de spectacles ont été gagnées tout au long de la saison artistique par les étudiants sur le site lyoncampus.fr. Les spectacles restent accessibles jusqu'à fin août 2017.

III - Modalités de partenariat entre la Métropole et les établissements culturels dans le cadre du Pass culture

Le dispositif repose sur un partenariat établi avec les établissements culturels de l'agglomération qui s'engagent à accueillir les étudiants détenteurs du Pass culture sur toute la programmation culturelle de la saison proposée.

Un partenariat avec les salles de cinémas art et essai du GRAC a été initié cette année : un coupon "cinéma" permet désormais aux étudiants d'accéder à 31 salles du territoire de la Métropole.

Un partenariat spécifique est également reconduit avec l'association Arty Farty pour l'accès des étudiants au festival "Nuits sonores" et au forum "European Lab".

Ainsi, en 2016, 57 établissements étaient partenaires du Pass culture. En 2017, ce sont 91 établissements culturels qui sont désormais partenaires, traduisant la diversité de l'offre culturelle de la Métropole.

La liste des établissements partenaires du Pass culture est annexée au présent rapport.

Pour la saison 2017-2018, la Métropole souhaite mettre en vente un nombre de 5 000 Pass culture pour les étudiants, disponibles dans une quinzaine de points de vente situés sur le territoire de la Métropole, au prix de 18 € le carnet de 4 places. La vente sera organisée à partir du 4 septembre 2017 jusqu'à épuisement du stock, sur les lieux suivants :

- à la Maison des étudiants, 90, rue de Marseille à Lyon 7°,
- au Crous de Lyon-Saint Etienne, 59, rue de la Madeleine à Lyon 7°,
- au CRIJ, 66, cours Charlemagne à Lyon 2°,
- dans les services culturels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (Université Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3), et à l'INSA Lyon.

En complément des 5 000 Pass culture mis en vente, 300 Pass culture gratuits seront émis et feront l'objet d'opérations promotionnelles en lien avec les établissements d'enseignement supérieur, le Crous de Lyon et l'Université de Lyon, à l'occasion d'événements d'accueil des étudiants internationaux, nouveaux arrivants et de valorisation des initiatives étudiantes.

Les Pass culture pourront être utilisés jusqu'à la fin de la saison culturelle, soit au plus tard le 3 septembre 2018.

IV - Modalités financières concernant le Pass culture 2017-2018

En contrepartie de la vente des 5 000 Pass culture, la Métropole s'engage à rembourser les 60 établissements culturels partenaires à hauteur de 11,50 € pour chaque coupon qui lui sera retourné, et à hauteur de 7 € pour chaque coupon "cinéma" des 31 cinémas métropolitains du GRAC.

Pour les "Nuits sonores", des modalités de partenariat particulières sont établies avec l'association Arty Farty. Cette dernière s'engage à appliquer une réduction tarifaire de 11,50 € aux étudiants détenteurs d'un Pass culture, sur la programmation des Nuits sonores, en échange d'une contremarque du Pass culture.

En conséquence, le budget prévisionnel maximum du Pass culture 2017-2018 s'élève à 219 950 € pour 5 300 Pass culture dont 300 gratuits, auquel s'ajoute 10 200 € environ pour les 740 places offertes dans le cadre des "Invitations de Lyoncampus", selon le détail suivant :

- 600 places de spectacles feront l'objet d'un remboursement, aux partenaires du Pass culture, au tarif de 11,50 € à raison de 10 places maximum par partenaire, soit 6 900 €,

- 100 places seront achetées à l'association Arty Farty, pour le festival 2018 des Nuits sonores et 20 places pour le Forum European Lab, pour un montant total prévisionnel de 3 200 €,

- 20 visites commentées seront achetées à l'association la Biennale de Lyon, dans le cadre de la 14ème édition de la Biennale d'art contemporain qui aura lieu du 20 septembre 2017 au 7 janvier 2018, pour un montant prévisionnel de 100 €.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver les modalités relatives au dispositif général du Pass culture étudiant et des "Invitations de Lyoncampus", pour la saison 2017-2018, ainsi que les termes de la contractualisation à passer avec les partenaires culturels de ce dispositif, permettant le financement de celui-ci ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve le dispositif général du Pass culture étudiant et des "Invitations de Lyoncampus", pour la saison 2017-2018, selon les modalités décrites ci-dessus.

2° - Décide de contractualiser avec les 91 établissements culturels comprenant 31 salles de cinéma du groupement régional d'actions cinématographiques (GRAC), dont la liste est annexée au présent rapport, ainsi qu'avec l'association Arty Farty.

3° - Approuve :

- a) - la convention type avec les établissements culturels,
- b) - la convention type avec les cinémas du GRAC,
- c) - la convention avec l'association Arty Farty.

4° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et 2018 - compte 6288 - fonction 23 - opération n° 0P03O5123.

6° - Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et 2018 - compte 7062 - fonction 23 - opération n° OP03O5123.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.